



Paris, le 3 Novembre 2021

**L'ANDPC envisage une diminution drastique de la formation à l'encadrement des étudiants en médecine, à contre-courant des besoins.**

L'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) envisage de réduire de manière drastique l'accès à la formation à la maîtrise de stage. Cette formation ne serait ainsi ouverte au hors quota qu'**une seule et unique fois au cours de l'ensemble de l'exercice professionnel des médecins et se limiterait à dix heures**. Cette mesure aboutira inéluctablement à la dégradation des conditions de formation des étudiants en médecine.

L'ANDPC semble estimer que la formation des étudiants justifie la réalisation d'économies marginales dans son budget. Elle s'inscrit en décalage des démarches des étudiants et des enseignants en Médecine Générale qui s'investissent depuis de nombreuses années pour l'excellence de la formation. La signature prochaine d'une actualisation plus ambitieuse de la charte des Maîtres de Stage des Universités, incluant la formation pédagogique régulière des MSU, les formations aux violences sexistes et sexuelles, aux risques psycho-sociaux et aux droits des internes, en est l'exemple le plus récent. Dans ce contexte, impossible d'accueillir cette nouvelle autrement qu'avec incompréhension et consternation..

L'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France (ANEMF), l'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG), le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants (ReAGJIR), le Syndicat National des Enseignants en Médecine Générale (SNEMG) et le Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE) **s'opposent à toute limitation de la formation à la maîtrise de stage et réaffirment la nécessité d'accorder plus de moyens à cette formation.**

Ils rappellent que la maîtrise de stage permet de limiter les risques psycho-sociaux et constitue un facteur d'attractivité majeur pour les jeunes médecins dans les territoires.

En conclusion, **toute limitation de l'accès à la formation à la maîtrise de stage serait en rupture complète avec les besoins de chacun et se ferait au détriment des étudiants, des enseignants et des usagers du système de santé.**

---

Nicolas LUNEL - Président de l'ANEMF. 06 50 38 64 94. [presidence@anemf.org](mailto:presidence@anemf.org)

Mathilde RENKER - Présidente de l'ISNAR-IMG. 06 73 07 53 01. [president@isnar-img.com](mailto:president@isnar-img.com)

Agathe LECHEVALIER – Présidente REAGJIR . 06 42 18 40 14. [president@reagjir.com](mailto:president@reagjir.com)

Anas TAHA – Président du SNEMG. 06 13 37 30 86. [president@snemg.fr](mailto:president@snemg.fr)

Olivier SAINT LARY – Président du CNGE. 06 30 88 38 19. [o.saintlary@cnge.fr](mailto:o.saintlary@cnge.fr)